

Enfin, s'agissant du risque sanitaire, le Conseil d'Etat a conclu que les rayonnements émis étaient conformes aux seuils réglementaires et à ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé.

A la lumière de ces éléments, je vous informe que la Ville n'a ni l'intention de faire de délibération s'opposant au déploiement des nouveaux compteurs Linky, ni d'organiser de débat public sur cette question.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.



Jean-Michel GENESTIER
Maire du Raincy
Vice-Président
Grand Paris - Grand Est



Hôtel de Ville
121 avenue de la Résistance
93346 Le Raincy cedex

Tel : 01 43 02 42 00
Fax : 01 43 02 65 67

Mail : leraincy@leraincy.fr

Web : leraincy.fr

Toute correspondance doit être adressée
à Monsieur le Maire